

Sommaire des résultats financiers
de l'exercice terminé le 30 septembre 2011

1 L'exercice 2011 s'est déroulé encore une fois, dans un contexte où le gaz naturel a bénéficié
2 d'une situation concurrentielle favorable. Conséquemment, les résultats de l'activité
3 réglementée de la Société en commandite Gaz Métro (ci-après « Gaz Métro ») pour l'exercice
4 terminé au 30 septembre 2011 ont été supérieurs aux prévisions.

5 En effet, Gaz Métro a réalisé un revenu net d'exploitation de 149,1 M\$¹. En appliquant, sur
6 l'avoir des actionnaires, un taux de rendement de 9,09 %² tel qu'autorisé par la Régie de
7 l'énergie (ci-après « la Régie »), dans sa décision D-2010-144, Gaz Métro obtient un taux
8 pondéré du coût en capital de 7,64 %³. Ce dernier, appliqué sur la base de tarification moyenne
9 de 1 757,6 M\$⁴, donne droit, à Gaz Métro, à un revenu net d'exploitation de 134,3 M\$⁵. La
10 différence de 14,8 M\$ (149,1 M\$ - 134,3 M\$)⁶ constitue l'excédent de rendement que
11 Gaz Métro a réalisé après impôt. Gaz Métro réalise donc un trop-perçu à partager de 20,8 M\$⁷
12 avant impôt.

13 L'excédent de rendement s'explique principalement par les éléments suivants :

- 14 • Une augmentation de la marge bénéficiaire brute de 19,1 M\$, par rapport aux prévisions
15 du dossier tarifaire 2011. Cette hausse est répartie de la façon suivante entre les
16 différents services :
 - 17 ○ La marge brute au service de distribution est en hausse de 7,9 M\$. Les ventes
18 en service continu ont diminué de 3,2 M\$ mais la situation concurrentielle
19 favorable du gaz naturel a permis la réalisation de 7,0 M\$ de ventes
20 additionnelles en gaz d'appoint concurrence ainsi que 4,1 M\$ aux clients de la
21 grande entreprise au service interruptible,

¹ Gaz Métro-4, Document 2, page 1, col 7, ligne 41

² Gaz Métro-7, Document 1, page 2, col 5, ligne 9

³ Gaz Métro-7, Document 1, page 2, col 6, ligne 10

⁴ Gaz Métro-6, Document 1, page 1, col 15, ligne 43

⁵ Gaz Métro-4, Document 2, page 1, col 9, ligne 41

⁶ Gaz Métro-8, Document 3, page 1, ligne 5

⁷ 14,8 M\$ / (1 - 28,78 %) = 20,8 M\$

- 1 ○ Par ailleurs, on observe une hausse de 15,0 M\$ de la marge brute du service de
2 transport. Cette hausse s'explique par l'approvisionnement d'outils de transport
3 additionnels à un moindre coût,
- 4 ○ Au niveau du service d'équilibrage, la baisse de 3,8 M\$ de la marge brute
5 s'explique principalement par une hausse des coûts jumelée à une baisse de
6 revenus, le tout partiellement neutralisé par la hausse des revenus
7 d'optimisation ; et
- 8 • Finalement, la réduction des dépenses de 0,3 M\$ est attribuable à la diminution de
9 1,6 M\$ des dépenses d'exploitation et de 0,9 M\$ des dépenses d'amortissement. Ces
10 baisse ont toutefois été compensées par une hausse des impôts sur le revenu, impôts
11 fonciers et autres, de l'ordre de 2,2 M\$.

12 Lors de la présentation du dossier tarifaire 2011, Gaz Métro anticipait la réalisation de gains de
13 productivité totalisant 6,3 M\$⁸, dont la totalité (6,3 M\$⁹) a bénéficié aux clients en début
14 d'année, en remboursement d'une perte de productivité antérieure. Aucune bonification du taux
15 de rendement revenant aux associés (0 %) ¹⁰ n'a été considérée dans l'établissement des tarifs
16 au dossier tarifaire.

17 Pour l'année financière terminée le 30 septembre 2011, le pourcentage global de réalisation
18 des indices de qualité de service se situe à 99,9 %¹¹. Ce pourcentage global de réalisation est
19 égal à la moyenne pondérée des pourcentages de réalisation de chaque indice, tel qu'il a été
20 autorisé par la Régie dans sa décision D-2007-47. Conformément à cette décision, ce
21 pourcentage global de réalisation donne droit aux associés de Gaz Métro à 99,9 % du montant
22 correspondant à leur part des gains de productivité réalisés et à leur quote-part du trop-perçu.
23 Étant donné que la bonification du taux de rendement des associés effectivement réalisée est
24 de 0 M\$¹², la réduction de 0,1 % pour le taux de réalisation des indices de qualité de service ne
25 s'applique pas. La part du trop-perçu des associés avant impôt, mais après partage du trop-

⁸ Cause tarifaire 2011, R-3720-2010, Gaz Métro-8, Document 4, ligne 3

⁹ Cause tarifaire 2011, R-3720-2010, Gaz Métro-8, Document 4, ligne 4

¹⁰ Cause tarifaire 2011, R-3720-2010, Gaz Métro-8, Document 4, ligne 12

¹¹ Gaz Métro-5, Document 1, page 3

¹² Gaz Métro-8, Document 1, page 1, ligne 6

1 perçu provenant des transactions d'optimisation, est quant à elle réduite de 0,1 % pour s'établir
2 à 5,2 M\$¹³.

3 Du 1^{er} octobre 2007 au 30 septembre 2011, Gaz Métro a accumulé des économies d'énergie de
4 124 526 10³m³¹⁴ grâce à son plan global en efficacité énergétique, ce qui est supérieur à
5 l'objectif cumulatif de 96 000 10³m³ établi pour les années 2008 à 2011. Tel que prévu au
6 Mécanisme incitatif¹⁵, Gaz Métro a donc droit à la totalité de l'incitatif à la performance de son
7 PGEÉ de 4 M\$¹⁶.

8 Dans un autre ordre d'idées, le gaz perdu pour l'année 2010-2011 a atteint le pourcentage de
9 0,52 %¹⁷. À la suite d'une décision de la Régie (D-2005-171), Gaz Métro a créé un compte de
10 frais reportés afin de niveler le pourcentage de gaz perdu à 0,40 %¹⁸; la différence de 0,12 %¹⁹
11 devant être amortie en entier sur l'année tarifaire suivante.

12 Les tableaux et explications des différentes sections du présent dossier permettent de mieux
13 évaluer ces résultats.

¹³ Gaz Métro-8, Document 3, page 1, ligne 13

¹⁴ Gaz Métro-12, Document 2, page 1, ligne 3

¹⁵ Mécanisme incitatif convenu par le groupe de travail à la phase 2 du PEN – R-3599-2006, section 3.3.2 pages 28 et 29

¹⁶ Gaz Métro-12, Document 2, page 1, ligne 7

¹⁷ Gaz Métro-10, Document 4, page 1, col.3, ligne 14

¹⁸ Gaz Métro-10, Document 4, page 1, col.4, ligne 14

¹⁹ Gaz Métro-10, Document 4, page 1, col.5, ligne 14